

carburants fossiles. La Chine et l'Inde, déjà au nombre des grands émetteurs de CO₂ parce qu'elles brûlent du charbon, prévoient dans leurs plans de développement accroître énormément leur utilisation de ce combustible. Il y aura un besoin immense de trouver des solutions de rechange moins polluantes à l'utilisation actuelle d'énergie. Comme M. Haïtes l'a souligné dans son témoignage :

Nous disposons déjà de l'énergie hydro-électrique et de l'électricité produite au moyen de l'énergie nucléaire. Les ressources énergétiques acutellement en voie de développement, comme l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice, l'énergie géothermique et la biomasse sont plus rapidement adoptées si elles font concurrence à des combustibles fossiles à prix élevé³⁴.

4.63 Le Canada fait partie des pays industrialisés qui essaient de mettre au point de telles solutions et d'améliorer son utilisation des sources énergétiques carbonées. En Alberta, par exemple, *TransAlta Utilities Corporation* tente de modifier le procédé de gazéification intégrée à cycle combiné (GICC) afin d'obtenir une réduction importante des émissions de CO₂. Comme l'a fait remarquer le témoin de cette société :

Si nous pouvons mettre au point des techniques grâce auxquelles la Chine et l'Inde brûleront du charbon d'une manière plus efficace—car ces pays continueront sûrement à brûler du charbon—nous aurons mieux contribué à l'effort mondial. Leur consommation de charbon sera énorme comparativement à la nôtre³⁵.

4.64 Étant donné l'interdépendance des éléments du milieu global et la nécessité d'aider les pays en développement à protéger notre environnement commun, le Comité recommande que le gouvernement fédéral, par le truchement de ses propres organismes et de la participation du Canada au sein d'organismes multilatéraux, appuie les programmes visant à réduire le déboisement et à encourager le reboisement et la plantation de forêts dans les pays en développement. L'appui du gouvernement fédéral à ces activités ne doit avoir aucune incidence sur les ressources qu'il consacre ou entend consacrer à d'autres programmes d'assistance au développement. (Recommandation provisoire n° 14)

4.65 Dans son Plan vert, le Canada a indiqué qu'il :

participera activement à l'élaboration d'une convention internationale sur les forêts[...] et contribuera ainsi à promouvoir le développement durable et la conservation des forêts du monde entier³⁶.

4.66 Le témoin de l'ACDI nous a dit que le Canada agit déjà dans le sens de notre recommandation :

Nous participons à un certain nombre de projets dont l'objet est d'améliorer la gestion des forêts tropicales. Nous avons d'ailleurs essayé d'entraîner les pays donateurs à examiner toute la question de la gestion des forêts tropicales. . .

Nous demandons qu'il y ait des programmes de reboisement pour tous les projets auxquels nous nous associons. Je ne puis vous assurer que ça toujours été le cas mais ça ne l'était pas non plus au Canada. Nous apprenons tous. Les erreurs du passé ne doivent pas être répétées dans l'avenir. . .³⁷